



PROGRAMME DE FORMATION CACES® UTILISATION DES GRUES AUXILIAIRES DE CHARGEMENT DE VEHICULES R390

Date : 07/12/2010

Référence : PFCACES390

Page 1 sur 1

Objectifs

Permettre aux participants d'acquérir la maîtrise de la l'utilisation des grues auxiliaires de chargement de véhicules dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité.

Informations

► Public concerné :

Toute personne étant amenée à utiliser régulièrement ou occasionnellement ce type d'engins.

► Durée :

- formation initiale :
 - 3 jours (pour la délivrance du CACES®)Soit :
 - 7 h : théorie
 - 7 h : pratique
 - 7 h : tests théorique et pratique CACES®
- Réactualisation des connaissances :
 - 2 jours (pour la délivrance du CACES®)Soit :
 - 4 h : théorie
 - 3 h : pratique
 - 7 h : tests théorique et pratique CACES®
- Test Sec :
 - 1 jour (pour la délivrance du CACES®)Soit : 7 heures

► Méthode pédagogique :

L'utilisation des grues auxiliaires de chargement de véhicules est accompagnée d'exposés concernant les consignes de sécurité, de réglementation et de mise en œuvre des appareils.

Programme

1 - THEORIE

- Identifier les différentes instances et organismes de prévention
- Les conditions d'utilisation d'une grue auxiliaire
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs d'un chantier
- Identifier les caractéristiques fonctionnelles et les conditions d'utilisation
- Les différents organes de service et dispositifs de sécurité
- Les principaux risques lors de l'utilisation
- Les principaux risques liés à l'environnement
- Les règles de conduite, de circulation et de stationnement
- La plaque de charge
- Les différents pictogrammes et panneaux de signalisation
- Les distances de sécurité avec les conducteurs

- électriques
- Les vérifications et opération de maintenance de son ressort

2 - PRATIQUE

- Vérifier l'adéquation de la grue auxiliaire à l'opération de manutention envisagée
 - Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste
 - Positionner le véhicule
 - Caler et mettre les stabilisateurs
 - Elinguer la charge
 - Effectuer les différents mouvement décomposés et synchronisés
 - Maitriser le balancement de la charge
 - Prendre et poser une charge à un endroit précis
 - Réaliser les manœuvres de levage avec souplesse et précision
 - Remettre la grue auxiliaire en position de transport avant chaque déplacement
 - Repérer les anomalies
 - Effectuer les opérations de maintenance de premier niveau
- OPTION TELECOMMANDE**
- Risques liés à l'utilisation de télécommande
 - Vérifier les équipements de transmission
 - Se positionner hors de la zone de risque
 - Effectuer les différents mouvements décomposés et synchronisés
 - Maitriser le balancement de la charge

3 - EVALUATION DES CONNAISSANCES

Test théorique et pratique selon la recommandation R389 de la CNAMTS

La formation correspond au point B de l'article 3 de l'arrêté du 2/12/98 et ne vous dispense pas en tant que chef d'établissement de délivrer une autorisation de conduite aux personnes concernées, après avoir vérifié :

- leur aptitude médicale à la conduite de l'équipement en amont de la formation, vérifiée par votre médecin du travail (point A)
- leur connaissance des lieux et des instructions particulières à respecter sur le site d'utilisation, dont le plan de circulation obligatoire (point C)

